



FLOREAL

Forêt Privée de Lorraine Et Alsace

Septembre 2013 - N° 94
PARUTION TRIMESTRIELLE

SOMMAIRE

Edito :	p 1
Actualités : Changement climatique Mobilisation du CNPF	p 2-3
Economie : PPRDF Nouvelle desserte en 68	p 4
Homme des bois : Alain Lefeuve Le nouveau directeur du CRPF	p 5
Technique : Sylviculture du châtaignier Un guide transfrontalier	p 6-7
Autour de nous : Eric Toppan Assurez vos forêts !	p 8
Parole aux Syndicats Les Vosges	p 9
Arbre au vert : En Meuse Forêt face à son futur climatique	p 10
Au coin du bois : "Rencontrons-Nous" en 55 Les atouts de la filière bois lorraine ..	p 11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves	p 12

Dans le cadre de ses engagements internationaux en faveur du développement de la part des énergies renouvelables, l'État a affiché l'objectif ambitieux d'une consommation supplémentaire de 20 millions de tonnes de bois à l'horizon 2020 et un taux d'énergies renouvelables de 23 % dans la consommation énergétique totale.

Les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) ou du fonds chaleur bois industrie agriculture ont suscité des projets biomasse d'envergure : c'est dans ce cadre que depuis 2012 dans nos régions des unités dépassant des consommations annuelles de 70.000 tonnes sont entrées en production.

Les Schémas Régionaux Climat Air Energie de nos deux régions identifient clairement l'importance de la part du bois parmi les énergies renouvelables (EnR^①) : le bois représentait déjà 78 % des EnR en Lorraine en 2008, tandis qu'en Alsace il sera le plus gros contributeur en valeur absolue à la progression planifiée des EnR à l'horizon 2020 avec + 52 ktep^② attendues (pour une production totale EnR Alsace en 2009 : 938 ktep).

Consciente de ces enjeux, la Commission Européenne vient de présenter une nouvelle stratégie des forêts de l'Union Européenne visant à garantir leur gestion durable face à la demande en bois énergie.

"En 2020, la biomasse devrait ainsi fournir 42 % de la part de l'objectif de 20 % d'EnR dans la consommation de l'UE, souligne la Commission. Si cet objectif est atteint, la quantité de bois utilisée à des fins énergétiques dans l'UE serait équivalente à la récolte totale de bois d'aujourd'hui".

Sommes-nous parvenus à un point d'inflexion ? Il est patent que l'équilibre entre ressource et demande est désormais tendu, pour preuve : à quelques mois d'intervalle deux unités industrielles, STRACEL et DEPALOR, consommant ensemble

plus de 700.000 tonnes brutes de bois ont cessé leur activité. Force est de constater qu'aucun stock de bois en attente de livraison ne s'est constitué en forêt !

Par ailleurs, l'attrait du chauffage aux granulés bois ("pellets") pour les particuliers dope les investissements, nos régions en produisent désormais. Les chiffres d'affaires des entreprises investies dans la collecte du bois énergie, voire d'industrie, connaissent des progressions annuelles largement supérieures à 10 %. Les prix franco des résineux ne baissent pas, malgré une réduction historique des mises en chantier dans la construction. Le bois construction est également demandé.

Les actions d'animation et de regroupement des petits propriétaires constituent le dernier gisement pour augmenter la récolte dans nos régions où la production des forêts publiques est proche d'un maximum, à moins de décapitaliser. Ainsi, le programme actuel appelé "PPRDF", avec un minimum de continuité, doit générer 120.000 tonnes annuelles dans ces petites propriétés.

François de Pourtalès, Président de Forêt Privée d'Alsace de 1982 à 2001, rappelait volontiers l'effet positif du premier choc pétrolier sur les travaux forestiers.

La forêt et sa filière sont à nouveau confrontées à des enjeux extrêmement lourds et sont l'objet d'attentes qu'il faut s'attacher à concilier. D'autres opérateurs pourraient être tentés de tirer profit de cette nouvelle donne et de se substituer aux acteurs traditionnels. Les propriétaires forestiers et leurs organismes, en lien avec les autres partenaires de la filière, ont une opportunité historique de faire valoir leur rôle et leurs compétences face aux nouvelles attentes de la société.

Alain Lefeuve - Directeur du CRPF

① EnR : Energies renouvelables
② Ktep : 1.000 tonnes d'équivalent pétrole, soit 3.110 tonnes de bois

A ctualités

Changement climatique : le Centre National de la Propriété Forestière se mobilise pour répondre aux défis à venir



Photo : CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce sont près de 330 élus, ingénieurs et techniciens des CRPF⁽¹⁾ de toute la France qui se sont retrouvés à Tours en janvier pour travailler sur le thème des changements climatiques. Au menu de ces deux journées techniques : une information scientifique sur les évolutions climatiques à attendre et sur leurs impacts prévisibles sur la flore et la faune, ainsi que des ateliers de travail pour réfléchir ensemble aux actions sylvicoles à préconiser afin d'aider les sylviculteurs à adapter les forêts aux conditions naturelles à venir.

Mieux comprendre pour mieux conseiller

Le séminaire a débuté par une présentation de Philippe Dandin, directeur de la climatologie de Météo France. S'il reste des incertitudes sur l'ampleur des phénomènes climatiques à venir, la forte probabilité d'un réchauffement des températures est partagée par l'essentiel de la communauté scientifique. Ce sont deux à six degrés de plus par rapport à la moyenne trentenaire 1960-1990 qui sont attendus à la fin du siècle. Très concrètement, cela pourrait se traduire par une récurrence des périodes de canicule. L'été que nous avons vécu en 2003 représenterait un été normal en 2070 (cf. figures ci-contre). Reste que la visibilité sur les précipitations est moins nette et pourra accentuer ou non les impacts attendus du réchauffement sur nos forêts. Pour l'instant, les observations montrent une augmentation des précipitations hivernales et une diminution des pluies durant la saison de végétation, ayant pour conséquences un engorgement des sols en hiver, suivi d'un assèchement pendant la période où les arbres sont en demande d'eau. Bien évidemment, l'ampleur des évolutions est soumise

à de nombreux facteurs, mais la façon dont nous pourrions ou non modifier nos rejets de gaz à effet de serre à l'avenir conditionnera en grande partie l'amplitude des changements. Météo France travaille avec ses partenaires pour affiner les modèles climatiques et améliorer la fiabilité des prédictions. Un site internet accessible à tous est dédié à ces évolutions climatiques : www.drias-climat.fr. Quoiqu'il en soit, des modifications du climat sont déjà observées et devraient s'amplifier de façon conséquente durant le siècle à venir.

C'est ensuite Jean-Luc Dupouey, directeur de recherche à l'INRA de Champenoux, qui a présenté à l'auditoire les conséquences des changements climatiques sur la flore et les stratégies développées par les arbres pour s'y adapter. Il est possible de résumer ces dernières en quatre catégories :

- L'accommodation, c'est-à-dire la capacité d'un individu, avec un génome donné, à s'adapter à des conditions différentes.
- La migration qui correspond à des déplacements de populations. La migration naturelle est fatalement beaucoup plus lente pour les plantes que pour les animaux, car elle nécessite de coloniser de nouveaux milieux et ne pourra vraisemblablement pas suivre le rythme des évolutions climatiques.
- L'adaptation génétique, qui correspond à la capacité, pour une population, à développer des différenciations génétiques par rapport à la population d'origine, pour s'adapter à un nouvel environnement. Ce phénomène est lent et encore insuffisamment connu quant à l'adaptation aux variations climatiques rapides.
- La mortalité, stade ultime, où les limites de l'accommodation sont atteintes et où l'individu dépérit.

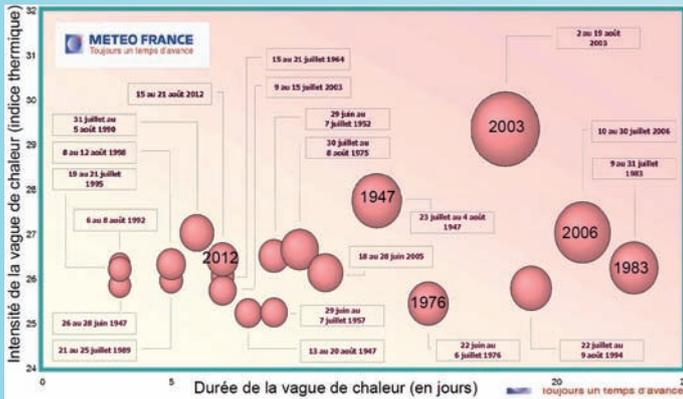
⁽¹⁾ Pour rappel, les CRPF sont les délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière et l'IDF est le service d'utilité forestière du CNPF

Il subsiste des incertitudes quant aux comportements des essences et surtout quant aux interactions qui se mettront en place entre les arbres et les pathogènes. Mais il est vraisemblable que les marges de manoeuvre pour l'adaptation des essences seront limitées, et que certaines d'entre elles rencontreront des problèmes dans leurs aires actuelles.

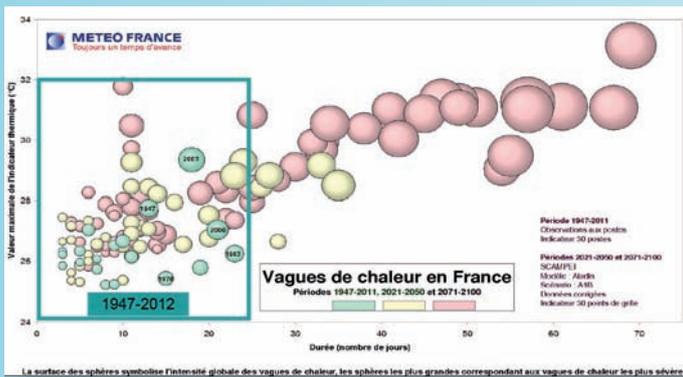
Etudier pour apporter des outils aux sylviculteurs

Face aux nombreuses incertitudes et aux carences de connaissances, les scientifiques travaillent sur différents programmes à travers le monde. Le CNPF apporte sa pierre à l'édifice qui se construit, en encourageant la mise en œuvre d'études par les CRPF et l'IDF⁽¹⁾. Les participants ont ainsi pu découvrir les initiatives régionales, et notamment le programme "chênaies atlantiques face aux changements climatiques : comprendre et agir" qui a permis de mieux cerner les phénomènes en cause dans le dépérissement des chênes de l'ouest de la France, et de bâtir des outils pour diagnostiquer l'état sanitaire des arbres et pronostiquer leur avenir. D'autres avancées ont aussi été signalées comme la mise en évidence de valeurs climatiques "seuils", au-delà desquelles les chênes rencontrent des difficultés, ou encore la mise au point d'un outil qui permettra, à terme, de définir des zones de vigilance climatique pour chaque essence, en fonction des sols et du climat.

L'évolution des extrêmes vagues de chaleur en France 1947/2012



Adaptation : ce qui nous attend probablement



Des évolutions climatiques avec des impacts déjà significatifs

En France, la température moyenne a augmenté de 1 degré durant le 20^{ème} siècle. Cette évolution a déjà induit des conséquences concrètes sur la faune et la flore. La chenille processionnaire du pin dont l'aire de répartition est conditionnée par le gel hivernal, a, par exemple, progressé depuis Orléans de 60 km vers le nord en 25 ans. Les dates des vendanges sont de plus en plus précoces (23 jours en moyenne en Côte d'Or depuis 1970). Enfin, dans les forêts du sud et de l'ouest de la France, des problèmes de dépérissement commencent à affecter certaines essences : chêne pédonculé, douglas et même pin sylvestre dans les milieux les plus secs. Les sylviculteurs concernés sont donc placés en situation de gestion de crise, et doivent porter un diagnostic attentif pour gérer leurs peuplements en fonction de ces nouvelles conditions.

Se concerter pour agir efficacement

Face à l'énoncé de ce qui précède, il apparaît urgent d'agir pour minimiser les risques et s'efforcer de placer dès à présent les peuplements dans les meilleures conditions possibles.

C'est pour répondre à ce besoin criant de recommandations pratiques de base, qu'une large partie de ces rencontres techniques s'est concentrée sur des ateliers de travail.

Les participants ont planché sur les indispensables diagnostics climatiques et sylvicoles à mettre en place avant toute décision. A l'avenir, il sera encore plus impératif de bien connaître le climat sur sa forêt et bien évidemment les caractéristiques des sols et des peuplements. Les ateliers ont également étudié les adaptations sylvicoles à mettre en œuvre. Il ne s'agit ni d'appliquer des recettes uniformes partout, mais de proposer un portefeuille d'actions en fonction du diagnostic, ni de changer brutalement nos pratiques, mais de faire évoluer la sylviculture en fonction des régions, des contraintes locales et des avancées de la recherche, pour aboutir à des peuplements plus résistants et, surtout, éviter les impasses sylvicoles. Sans rentrer dans les détails, les principales recommandations concernent les éclaircies qui devront être plus précoces et plus dynamiques, et les âges d'exploitabilité qui gagneront à être réduits. Quant à la diversité de la composition des peuplements et au mélange des essences, ils génèrent une réelle diminution des risques. Dans notre région, les substitutions d'essences ne sont, toutefois, pas encore recommandées.

Le forestier doit donc apprendre à raisonner en intégrant le "facteur risque" dans un contexte appelé à évoluer.

Mais agir, c'est aussi s'organiser et communiquer efficacement. Certains ateliers ont ainsi permis de travailler sur les besoins en expérimentations et recherches, sur des points d'organisation du CNPF et notamment sa communication sur le sujet des changements climatiques.

Un bilan très positif et des perspectives encourageantes

Ces deux jours de travail ont permis d'harmoniser les connaissances de personnels du CNPF sur les changements climatiques, d'échanger sur les études en cours, de bâtir un discours commun pour les élus, techniciens et ingénieurs des CRPF et de travailler sur les actions à mettre en œuvre pour préparer les forêts aux évolutions attendues.

De nombreuses initiatives existent déjà dans les différentes régions grâce à l'action combinée des CRPF et de l'IDF. Le CNPF est donc bien impliqué sur ce thème, que ce soit vis-à-vis de la recherche, ou des propriétaires forestiers. Le dispositif est en place, il reste à compléter les connaissances, à établir les stratégies d'adaptation et à informer régulièrement les sylviculteurs.

Cyril Vitu - CRPF

En Lorraine aussi, on se prépare

Le CRPF Lorraine-Alsace, en partenariat avec l'ONF, a répertorié les boisements composés d'essences pouvant présenter des caractéristiques intéressantes en cas de réchauffement climatique. Une seconde étude est en cours pour tester des essences non encore présentes en Lorraine, mais qui pourraient être une voie de recours pour l'avenir. Ces travaux, financés par la Région Lorraine et l'Etat, sont évidemment menés en étroite collaboration avec la recherche. Si vous possédez un terrain de 3 ha à reboiser dans les prochaines années sur le plateau calcaire ou sur le plateau argileux et que vous souhaitez participer à ces essais, merci de contacter C. Vitu au CRPF Lorraine-Alsace.



Economie

La rubrique des PPRDF Une nouvelle desserte à Rimbach-près-Masevaux ouvre le chemin à la gestion durable



Photo : Pierrot Rosenbleih

Cela s'est passé en Alsace, dans le Haut-Rhin, le 1^{er} juin. Le Maire Francis Behra coupe le ruban inaugural de la nouvelle route forestière qui dessert le massif du Gurné. Ce geste symbolique est l'aboutissement d'un travail collectif autour d'un animateur engagé dans une démarche de développement de type Plan de Développement de Massif (PDM). Une nouvelle route, oui, mais pour quoi faire ?

Pas moins de 2 années d'animation ont été nécessaires pour mettre d'accord et réunir les 350 propriétaires concernés sur un peu plus de 360 ha de forêts dans le fond de la vallée de Masevaux. Ce massif, découpé en 1.300 parcelles cadastrales, est majoritairement une belle forêt de Sapin et de Hêtre avec des jeunes peuplements d'Épicéa sur ancienne terre agricole en bas de versant, vers le village.

Ce travail d'animation a abouti à la création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA). Dans ce cadre, un nouveau réseau de 16 km de routes et pistes, optimisant les travaux sylvicoles et la sortie des bois, a été réalisé pour un coût total de 170.000 €HT, financé à 70 % par l'État et à 30 % par les propriétaires eux-mêmes, par l'intermédiaire d'une cotisation à l'are desservi de 3,50 €

On comprend le Maire de ce village pittoresque de montagne, qui veut préserver un site remarquable, mais l'ASA a-t-elle pouvoir d'interdire la coupe rase ? Non, l'ASA n'est pas une association de "gestion forestière forcée". Sans document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS), la loi se limite à soumettre à déclaration préalable toute coupe rase au dessus de 4 ha dans la partie montagnaise du Haut-Rhin. En dessous de ce seuil, seul reste "payant" le travail de sensibilisation.

Partant du principe qu'il vaut mieux proposer des solutions alternatives qu'interdire, la Coopérative Cosylval, par ailleurs maître d'oeuvre des travaux de desserte, a proposé au Syndicat de l'Association de réaliser avec l'aide de l'État un plan d'action sylvicole, sorte de Plan Simple de Gestion sur l'ensemble du massif, avec un programme de coupes et travaux. Charge ensuite aux organismes de développement de contacter annuellement les propriétaires concernés et d'organiser ensuite avec un opérateur économique, la réalisation de ces coupes et travaux aux meilleures conditions pour le propriétaire. Occuper le terrain et proposer des solutions concrètes, tel est le parti pris ici.

Une opération-test sous forme de coupe concertée est en cours sur une partie du massif... Affaire à suivre....

Pascal Ancel - CRPF

A propos de ce P.D.M., ils ont dit :

Antoine METHIA, Président de l'ASA, propriétaire bénévole :

"Ce moment symbolique est l'aboutissement de près de 4 années de travaux assurés par des professionnels et des bénévoles, orchestrés par Forêts-Services 68 et le CRPF, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture. Une belle réussite !"

Francis BEHRA, Maire de Rimbach :

"Toute coupe rase devrait faire l'objet d'une autorisation préalable".



Homme des bois

Alain Lefeuvre :
un homme de convictions
à la tête du CRPF Lorraine-Alsace



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Alain Lefeuvre est, depuis le 1^{er} juillet, notre nouveau directeur. Formé à l'ENITEF des Barres, il apporte avec lui 20 années de compétences au service des principales administrations forestières. Avec cette grande capacité de réflexion et d'écoute qui le caractérise, il n'a jamais failli dans les missions qui lui ont été confiées. Respectueux du droit, des textes, de la procédure, il a toujours veillé à défendre la forêt et les acteurs placés sous sa responsabilité. Il revient ici sur les grands dossiers qu'il a traités... L'orientation qu'il prend aujourd'hui est un libre choix, déterminé par une entente qui ne s'est jamais démentie avec les responsables de la forêt privée. Comment appréhende-t-il cette nouvelle fonction ? Quels seront les axes de travail qu'il privilégiera avec les administrateurs "conseillers" et avec sa nouvelle équipe ?

Votre solide formation forestière vous a amené à occuper différents postes dans l'administration forestière

Après mon travail de 3^{ème} année d'ingénieur à l'INRA Champenoux, sur l'évaluation de la pression du gibier sur la flore forestière, je suis devenu responsable du secteur Pont-à-Mousson sud à l'ONF 54, où j'ai mené mon 1^{er} projet routier pour une forêt de l'ENGREF. Ensuite, j'ai été nommé responsable du service Forêt-Environnement à la DDAF du Bas-Rhin et enfin, Chef du SERFOB Alsace. En fait, je n'ai pas beaucoup "bougé" mais mes attributions, elles, ont bougé et évolué.

Vous avez toujours été un serviteur de l'état respectueux, entreprenant, pionnier dans divers domaines : espaces naturels, environnement, SIG

Le classement comme forêt de protection ou réserve naturelle de l'ensemble des forêts relictuelles riveraines du Rhin fait de l'Alsace la région riche du plus grand nombre de forêts protégées pour des raisons écologiques. Un gros dossier donc, où tout était à créer, avec les pressions qui allaient avec, bien sûr...

J'ai beaucoup œuvré pour le Schéma départemental de protection des espaces naturels, pour la protection des prairies en Plaine d'Alsace avec l'un des tout premiers dispositifs agri-environnemental préfigurant les actuelles compensations proposées aux agriculteurs dans le domaine de l'environnement, et pour la réglementation des boisements. J'ai aussi combattu les 4 x 4 en forêt en obtenant auprès de la Cour de Cassation, une jurisprudence de portée nationale.

J'ai informatisé le plan de chasse 67 et l'ai intégré sous Système d'Information Géographique, j'ai participé aussi à la mise en place de l'observatoire forêt/gibier.

Je ne peux passer sous silence 1999, une année douloureuse pour les forêts, le choc de la tempête, après l'arrêt de l'FFN, et les aides forestières dépendantes du soutien des fonds européens.

En 2000, promu chef du Serfob Alsace et chef du service forestier 67, je mets en place les aides post-tempête, nettoyage, reconstitution, desserte... Je gère de gros dossiers, dont celui de la forêt indivise d'Haguenu. Afin d'optimiser la collecte de données, nous promovons, avec le Serveur régional de la desserte forestière et le projet de portée nationale éMOBOIS, le recours aux NTIC⁽¹⁾. J'éprouve quelque fierté à dire qu'aucun refus d'apurement n'a été enregistré dans les dossiers alsaciens.

Le CRPF : une "maison" que vous connaissez déjà ?

J'ai une longue habitude de la collaboration avec les organismes de la Forêt privée. J'ai toujours trouvé des interlocuteurs passionnés... Comment ne pas citer mes maîtres à penser, François de Pourtalès, Brice de Turckheim ? Depuis 2000, j'assiste aux conseils du CRPF en tant que représentant de l'administration Alsace. C'est un lieu d'échanges et de discussions, et j'en ai accompagné les débats... Je tiens à dire que j'accueille avec beaucoup d'enthousiasme la confiance que m'accorde le conseil en me nommant à la direction du Centre.

Connaitre "tous les fils" de l'administration, c'est un atout certain pour ce poste ?

J'apporte une connaissance des procédures, de la gestion budgétaire, une habitude de travail avec les Conseils régionaux et généraux et les services de l'Etat.

Je dois veiller à abandonner la posture de l'Etat pour intégrer les préoccupations des propriétaires... En étant le témoin de toutes les contraintes qui les affectent et que je suis arrivé à faire miennes, cela me sera facile, d'autant plus que j'ai dû intérioriser pendant longtemps !

Le CRPF c'est une équipe technique aussi, plus de 25 personnes

J'ai une solide expérience d'animation d'équipe, une capacité d'écoute et de dialogue... J'ai d'ores et déjà pris conscience du caractère motivé et autonome des personnels. Je rencontrerai chacune et chacun afin de prendre connaissance de ses attributions et préoccupations. Le CRPF a toujours été bien géré et je veillerai à la sécurité des moyens.

Quels gros dossiers vous attendent pour la rentrée ?

Bien sûr, la défense des propriétaires face aux dégâts de gibier (je suis du côté du plant, pas du gibier), la biomasse car je pense que c'est un dossier porteur, la déclinaison des PPRDF, particulièrement ambitieux dans nos régions, notamment avec le maintien des conventions d'animation, l'appui Recherche et Développement dans les projets de développement ruraux inscrits dans les priorités européennes, et tant d'autres projets dont celui de la maison de la forêt à Nancy.

Et enfin, je sens que je vais reprendre contact avec la forêt, la sylviculture,... n'est-ce pas l'essentiel pour un forestier ?

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRPF

⁽¹⁾ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Technique

Un guide transfrontalier pour la sylviculture du châtaignier

Dans *Floréal* n° 91, nous avons déjà évoqué le projet européen INTERREG⁽¹⁾ consacré au châtaignier. Ce projet s'est achevé avec la publication d'un guide de sylviculture pour cette essence, fruit d'une collaboration entre le CRPF de Lorraine-Alsace, le Centre de Recherche en Ecologie Forestière et Sylviculture de Rhénanie Palatinat et le Service Forestier de l'Ortenau en Bade-Wurtemberg. L'objectif de la brochure que nous vous présentons dans ce nouvel article : promouvoir le châtaignier et son bois, dont les qualités et le potentiel économique sont encore méconnus.

Les châtaigniers du Rhin supérieur

Demandez au quidam dans quelles régions françaises l'on peut rencontrer du châtaignier, il est peu probable qu'il vous cite l'Alsace. Et pourtant, côté alsacien, cette essence illumine par sa floraison couleur miel tout le piémont vosgien. Elle y couvre au moins 2500 ha (source SERTIT) de Guebwiller à Wissembourg, avec une concentration dans la vallée de Kaysersberg et le Val de Villé. La châtaigneraie alsacienne se prolonge ensuite au nord sur près de 2000 ha en Rhénanie-Palatinat, en bordure du Pfälzerwald. De l'autre côté du Rhin, elle occupe 3 300 ha sur les premières pentes de la Forêt Noire, surtout dans la région de l'Ortenau. Vous êtes un peu perdus dans la géographie transfrontalière ? La carte ci-dessous vous aidera à localiser les châtaigneraies dans la région du Rhin supérieur.



Des usages anciens

Cultivé en Alsace depuis l'époque romaine, le châtaignier a fourni pendant des siècles des piquets de vignes et des feuillards pour cercler les barriques. Abandonné en viticulture au profit de résineux imprégnés ou de piquets galvanisés, il a été totalement délaissé après la seconde guerre mondiale.

Les taillis sont aujourd'hui largement sous-exploités et l'usage du châtaignier reste cantonné à celui du bois de feu.

Arbre nourricier des régions pauvres, succédané du chêne dans le mobilier ou le parquet, le châtaignier a longtemps véhiculé une image péjorative de "bois du pauvre". Pourtant, ses plus belles grumes sont aujourd'hui commercialisées outre-Rhin sur parc, aux côtés des feuillus précieux.

Un regain d'intérêt pour le châtaignier

Depuis plusieurs années déjà, des forestiers des Länder limitrophes ont orienté la sylviculture du châtaignier vers la production de billons et de bois d'oeuvre de qualité.

En Rhénanie-Palatinat, les interventions dans les taillis visent à produire en 20 à 30 ans des perches et petits bois droits, sans noeuds noirs et sans rouler, très prisés dans les dispositifs de paravalanche et les aménagements extérieurs. Les sols de qualité moyenne et surtout la forte présence du chancre du châtaignier dans cette région expliquent le choix d'un itinéraire sylvicole court. Financièrement, ce dernier est intéressant, les prix sur pied pouvant atteindre 40 €/m³.

Dans le Bade-Wurtemberg, le châtaignier bénéficie de sols plus riches et d'une pluviosité plus abondante. Les conditions sont donc réunies pour la production de gros bois de qualité. Une sélection et un détourage précoce et dynamique de 70 tiges d'avenir/ha permettent d'obtenir en 60 ans des arbres de 60 cm de diamètre. Ces bois de qualité trouvent leur débouché dans l'ébénisterie à des prix allant jusqu'à 320 €/m³ sur pied pour les plus belles pièces.

⁽¹⁾ Le projet INTERREG IV A Rhin supérieur "Le châtaignier dans la région du Rhin supérieur - Une essence rassemblant les hommes, les cultures et les paysages" a été financé par le FEADER et la Région Alsace.





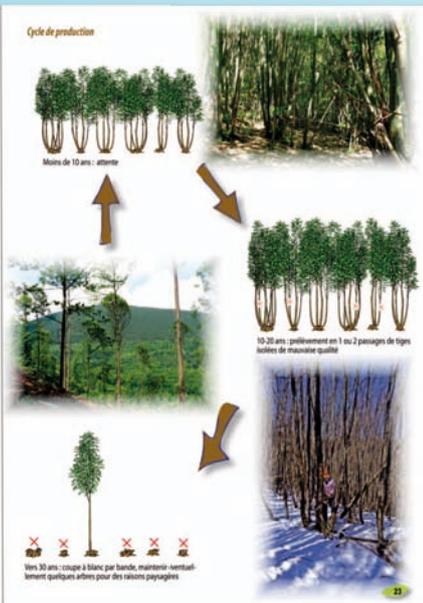
3 Production de perches

Conditions minimales requises

- Le peuplement ne doit pas avoir plus de 20 ans lors de la première intervention.
- Les stations sont de potentialités moyennes. Elles se situent souvent en milieu de versant.
- Le peuplement doit comporter une certaine proportion de tiges droites et non roulées.
- En présence d'attaques de chancre de l'écorce ou de la maladie de l'encre, les coupes atteintes doivent rapidement être exploitées pour éviter la propagation des maladies.

Interventions attendues en cas d'interventions optimales

Volume objectif	20 cm
Cycle de production (à l'âge d'exploitabilité)	30 ans
Le grume sans moquette	-
Volume d'arbres disponibles	-
Volume de bois sur la durée de vie du peuplement	360 m³
Bois de qualité ébénisterie	0%
Bois d'œuvre	30%
Piquets	30%
Chaudières	30%
Énergie	50%
Revenu net par ha et par an	625 €
Coût par ha et par an	440 €



En Alsace, on ne trouve guère de châtaigniers de qualité ébénisterie. Mais des tiges de qualité menuiserie, charpente, ou paravalanche, sont abondantes dans nos taillis. Les prix obtenus dans ces catégories sont encore inférieurs à ceux de nos voisins allemands. Plusieurs raisons à cela : les volumes commercialisés sont plus faibles, les coûts d'exploitation souvent plus élevés et le marché encore émergent. Mais les revenus des coupes sont néanmoins très attractifs, comme le montre l'exemple ci-dessous.

Un maître-mot pour la sylviculture du châtaignier : être réactif !

Idéalement, les premières interventions dans un taillis de châtaignier doivent se faire entre 10 et 13 ans après la coupe du peuplement précédent. C'est la condition sine qua non pour la production de gros bois de qualité ébénisterie ! Pour du bois d'œuvre de dimensions plus faibles, les éclaircies peuvent démarrer plus tardivement, jusqu'à 20 ans, mais doivent alors être modérées pour ne

pas provoquer d'à-coups dans les accroissements et favoriser l'apparition de roulerie. Les taillis âgés de plus de 20 ans ne sont plus guère améliorables.

Vous voulez en savoir plus sur la sylviculture du châtaignier ? Demandez le guide !

Six itinéraires sylvicoles sont développés dans le guide "Le châtaignier, du bois de chauffage à la grume". Ils sont à choisir selon l'âge de vos châtaigniers, la qualité de la station et du peuplement et selon vos objectifs de production. Pour chaque itinéraire, sont précisés les conditions minimales requises, les résultats attendus, les interventions à pratiquer. Cette brochure peut être téléchargée gratuitement sur le site internet du CRPF, ou demandée à notre antenne alsacienne. Alors bonne lecture et à bientôt dans vos taillis de châtaignier !

Maren Baumeister - CRPF

Exploitation des châtaigneraies : des réalisations très prometteuses en Alsace !

Les taillis de châtaignier sont très présents dans les forêts privées des collines alsaciennes. Ils sont quelquefois utilisés en bois de chauffage, mais souvent abandonnés. Et pourtant le bois de châtaignier a beaucoup d'atouts technologiques et d'attrait esthétique ; il devient enfin un bois précieux en Alsace, comme dans les autres régions françaises et européennes.

L'exploitation a permis de mobiliser :

- × 25 m³ (10 %) de qualité menuiserie à 80 €/m³ sur pied,
- × 56 m³ (25 %) de qualité charpente à 33 €/m³ sur pied,
- × 33 m³ (15 %) de piquets / paravalanche à 22 €/m³ sur pied,
- × 146 m³ (50 %) de chauffage à 3 €/stère sur pied,

soit un volume total de 260 m³, pour un revenu net de 5012 € soit 117 €/are ;

La valorisation du châtaignier en tant que bois d'œuvre permet de dégager un véritable revenu, tout en produisant aussi du bois de chauffage !



Les différents produits exploités

Photo : Claude Hoh - CARA



Les grumes de qualité menuiserie

Photo : Claude Hoh - CARA

Grâce au programme INTERREG consacré au châtaignier, le groupement Bois et Forêts 67 et la coopérative COSYLVAL parviennent à faire émerger un marché du châtaignier en Alsace et une véritable sylviculture. Le chantier réalisé cet hiver 2013 à Neuwiller-lès-Saverne, en est une parfaite illustration.

Le contexte : une châtaigneraie âgée de 40 à 60 ans, malade (avec un foyer de chancre) est à renouveler sur 43 ares. Près de 600 m³ de bois sont présents par hectare !

Une grande majorité de ces bois part aujourd'hui à l'exportation (Italie et Bavière), ce qui permet d'amorcer leur mobilisation à des prix attractifs. Le prochain défi sera peut-être de parvenir à les transformer localement si la filière de transformation en devient capable et si les consommateurs alsaciens sont intéressés !



Autour de nous

La forêt est fragile, pensez à l'assurer !

L'assurance "Responsabilité Civile", dans tous les cas indispensable, ou l'assurance "Incendie", moins cruciale dans nos régions du Nord-Est, sont accessibles et beaucoup de propriétaires y ont souscrit.

Mais depuis plusieurs années, les propriétaires privés rencontrent de réelles difficultés à se garantir contre les risques liés aux tempêtes, malheureusement nombreuses ces dernières années. Eric Toppan, Adjoint au Directeur Général de Forestiers Privés de France, s'est occupé de ce difficile dossier et la solution semble trouvée.

Les risques liés aux tempêtes sont-ils importants ?

Nous redoutons tous les tempêtes pour nos forêts. En Lorraine, avant la grande tempête "Lothar" du 26 décembre 1999, il y a eu, par exemple, des dégâts importants vers Darney en juillet 1984. Et il y a régulièrement des dégâts plus ponctuels : un coup de vent très localisé a causé des chablis vers Gérardmer cet été.

Sur le plan national il y a trois ans, la tempête "Klaus" a frappé le Sud-Ouest de la France et cet été, des tempêtes et orages violents ont fait des dégâts importants sur la façade atlantique, en Charentes notamment.

Beaucoup de propriétaires sont très sensibles à ces risques ; selon une enquête du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) commanditée par notre Fédération et le CNPF, les trois-quarts des propriétaires craignent de subir des destructions, et ce d'autant plus que leur propriété est importante ; cela s'explique : 55 % d'entre eux ont déjà subi des dégâts liés aux tempêtes.

En 1999, les propriétaires ont reçu des subventions pour reconstituer les forêts, cela ne vaut-il pas une assurance ?

Il ne s'agissait pas d'une indemnisation. Il y a effectivement eu des subventions, et même quantitativement importantes, pour nettoyer les parcelles et les reconstituer.

Mais la situation a changé : les pouvoirs publics ont acté du désengagement de l'État en cas de sinistre !

En effet, par la loi de modernisation agricole de 2010, les propriétaires forestiers non assurés seront significativement moins aidés par l'État que ceux qui seront assurés. Et il faut le savoir, à partir de 2017 l'État n'interviendra plus du tout en cas de sinistre. Il laissera le forestier seul !

La Fédération est vivement montée au créneau face à cette mesure. Nous travaillons avec les services de l'État, dans le cadre de la préparation de la loi d'avenir sur la forêt, pour faire évoluer cette situation favorablement.

Mais le message était clair, il fallait pouvoir disposer d'une assurance adaptée et pas chère.

C'est ce challenge que la Fédération a réussi à relever en mettant en place Sylvassur, l'assurance des forestiers conçue par les forestiers, qui vous est présentée en détail page suivante.

Comment avez-vous réussi à mettre en place une solution adaptée ?

La Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers, après un travail de plusieurs années, est parvenue à mettre en place un système assurantiel bien adapté à la spécificité de notre situation.

Des groupes de travail ont été constitués et ont défini un cahier des charges précis, pour répondre aux besoins spécifiques des forestiers. Simplicité, souplesse, coût acceptable étaient les principaux souhaits. Une fois le cahier des charges établi,

notre Fédération a lancé un appel d'offres et il s'est avéré que c'est le courtier Verspieren, un des principaux cabinets de courtage français, qui était le plus à même de répondre à nos attentes.

Après un important travail de recherches par le courtier Verspieren, de la compagnie d'assurances la plus à même de répondre à nos besoins, le Lloyd's, premier marché mondial d'assurances et assureur de forêts dans un grand nombre de pays du monde, nous a présenté l'offre la plus compétitive.



Photo : Guy Godiard

Cette offre d'assurance a été baptisée Sylvassur.

Les forestiers peuvent désormais bénéficier d'une offre très complète par l'intermédiaire de leur syndicat :

- une assurance responsabilité civile incluse dans le montant de l'adhésion, donc à tarif imbattable, couvre les forestiers contre toute mise en cause de leur responsabilité civile. Le propriétaire forestier est responsable des dommages causés par ses arbres, en cas de chute de branches sur un promeneur ou sur une ligne électrique, par exemple.
- l'assurance Sylvassur indemnise le propriétaire pour les dégâts causés aux arbres par la tempête notamment, elle couvre également le risque "incendie".
- bien sûr, cette offre comprend aussi tous les conseils et services rendus par le syndicat avec l'appui de la Fédération Nationale Forestiers Privés de France.

Il est tout à fait possible d'obtenir tous les renseignements complémentaires,

- soit auprès de la Fédération au numéro spécialement dédié 01.47.20.66.55, ou sur le mail sylvassur@foretpriveefrancaise.com,
- soit en contactant votre Syndicat départemental.

Interview d'Eric Toppan - Fédération Forestiers Privés de France
réalisée par Philippe Laden - CRPF



Parole aux Syndicats

Sylvassur : enfin, un système d'assurance tempête adapté aux forestiers !



Photo : Cyril Vitu - CRPF

Les seuils et taux d'indemnisation :

- La garantie ne s'applique qu'à partir d'une surface sinistrée supérieure à 20 % de la surface de la parcelle.
- L'assuré choisit un taux d'indemnisation dit "taux d'indemnisation totale". Il a le choix entre trois taux : 50 %, 65 % ou 75 %. Ainsi il pourra toucher une indemnisation à 100 % (moins les 20 % de sauvetage forfaitaire) dès que sa parcelle sera sinistrée au taux qu'il aura choisi, avec bien sûr un tarif d'assurance en conséquence.

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer, pour notre région, le coût de l'assurance de parcelles, selon différents cas de figure :

Incendie et tempête	Sylvassur Cas : 10 ha de chênes	Sylvassur Cas : 10 ha de sapins-épicéas	Sylvassur Cas : 10 ha de hêtres
Capital assuré	50 000 € (soit 5 000 €/ha)	47 270 € (soit 4 727 €/ha)	30 000 € (soit 3 000 €/ha)
Valorisation	Forfaitaire	Âge : 40 ans ANE ⁽¹⁾ : 55 ans VANE ⁽²⁾ : 6 500 €	Forfaitaire
Seuil d'intervention ⁽³⁾	20 %	20 %	20 %
Franchise ⁽⁴⁾	20 %	20 %	20 %
Seuil d'indemnisation ⁽⁵⁾	75 %	75 %	75 %
Cotisation totale TTC	161 € (soit 16,1 €/ha)	155 € (soit 15,5 €/ha)	117 € (soit 11,7 €/ha)

⁽¹⁾ ANE : Âge Normal d'Exploitation

⁽²⁾ VANE : Valeur Âge Normal d'Exploitation

⁽³⁾ Seuil d'Intervention : seuil de destruction de la parcelle en-deçà duquel aucune indemnité n'est accordée par l'assureur

⁽⁴⁾ Franchise (sauvetage) : montant restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre. En contrepartie, l'assuré dispose librement du sauvetage

⁽⁵⁾ Seuil d'indemnisation totale : seuil de destruction de la parcelle à partir duquel l'indemnité accordée par l'assureur sera calculée sur la base de la surface totale assurée (moins le sauvetage). Trois options au choix : 75 %, 65 %, 50 %.

Sylvassur, un système d'assurance bien adapté à nos spécificités, est un contrat tempête (qui couvre également le risque incendie), prenant en charge les dégâts causés par le vent, les ouragans et les tornades, même si ces événements météorologiques ne sont pas classés en catastrophe naturelle.

Le contrat prévoit une segmentation du territoire français en cinq régions avec des tarifs différents pour chaque région. Les Vosges sont comprises dans la région Nord-Est, considérée comme la région la moins exposée au risque et donc avec le tarif le plus faible.

Une assurance à la carte

Du sur-mesure qui permet à chaque propriétaire de choisir les parcelles cadastrales qu'il souhaite assurer (avec un minimum de prime d'assurance fixé à 100 €) et non pas l'intégralité de la surface qu'il possède. Le fait de pouvoir choisir les parcelles assurées est déterminant, car il n'est souvent pas utile d'assurer la totalité de la forêt. Les peuplements ne présentent pas tous le même risque.

La valeur garantie est également au choix du propriétaire.

Valeur forfaitaire à l'hectare ou valeur évolutive en fonction du temps, le propriétaire choisit la valeur de chaque parcelle qui peut être fixée entre 500 € et 25 000 € par hectare. Les valeurs sont indexées dans le temps sur la base d'un indice du prix des bois ronds officiel. L'indemnisation ne tient pas compte des frais de reconstitution des peuplements.

La valeur de sauvetage est fixée forfaitairement à 20 % de la valeur des peuplements sinistrés. Le Code des assurances fait obligation de tenir compte du sauvetage, c'est-à-dire de la valeur résiduelle après sinistre des biens assurés qui doit être déduite de l'indemnité versée par l'assureur. Ce caractère forfaitaire évite, en cas de sinistre, la nécessité de l'intervention d'un expert et permet donc de procéder plus rapidement à la commercialisation des bois qui sont encore vendables. L'indemnité versée est donc égale à la valeur garantie au prorata de la surface sinistrée multipliée par 80 %. Le sauvetage étant forfaitaire, seule la surface du peuplement sinistré doit être évaluée après sinistre, ce qui permet d'aller vite.

Le contrat prévoit que l'indemnisation est versée dans les trois mois de l'évaluation du sinistre.

On remarque que le coût de l'assurance TTC est compris entre 3 et 4 pour 1000 du capital assuré pour un choix de seuil d'indemnisation de 75 %.

Soulignons que ce tarif est en moyenne inférieur de 40 % à ceux des autres assureurs français.

Une précision supplémentaire : compte tenu des coûts supportés par la Fédération pour la mise en place et la gestion des contrats, l'offre d'assurance est conditionnée à l'adhésion à un syndicat adhérent de la Fédération.

Comment faire en pratique pour s'assurer ?

Il est nécessaire de remplir un bulletin d'adhésion à l'assurance qui comprend notamment les parcelles à assurer, leur description, le choix des valeurs et des seuils d'indemnisation.

Le recours à un conseiller technique sera sans doute utile dans un certain nombre de cas. La Coopérative Forêts & Bois de l'Est, ainsi que les Experts Forestiers, connaissent bien ce dossier.

Roger Perrin - Président des Forestiers Privés des Vosges

Pour tous renseignements :

Syndicat "Forestiers Privés des Vosges"

- . permanence le jeudi après-midi au 03.29.82.11.42
- . ou par mail : contactforestier@laposte.net



Arbre au vert

Forêt et changement climatique :

Quelles conséquences pour les forêts meusiennes et notre sylviculture ?

La température moyenne quotidienne en France en 2011 s'établit à 1,8° au-dessus de la moyenne de référence (1961/1990), soit une augmentation de 1,8° en 50 ans, dont 1,2° depuis 1990, année que l'on peut considérer comme celle de l'entrée dans le changement climatique.

D'année en année, on constate que les émissions globales de CO₂ dans l'atmosphère correspondent au scénario le plus pessimiste formulé par le GIEC (Groupe International d'Experts du Climat).

L'hypothèse selon laquelle la température de la planète pourrait augmenter de 2° en 2100 par rapport à 1990 est donc d'ores et déjà dépassée. A l'allure où vont les choses, la température moyenne en France pourrait augmenter de + 4,5° en 2100. A cette date, le climat de Dunkerque serait celui qui prévaut aujourd'hui à Bordeaux.

- Quelles seront les conséquences de ces changements sur la forêt meusienne ?
- Comment s'adapter à ces changements ?
- Comment prendre en compte ces événements dans les pratiques sylvicoles et lors de l'élaboration des documents d'aménagement ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, seront abordées lors d'un colloque organisé par les forestiers meusiens (ONF - COFOR - Forestiers Privés, CRPF), avec l'appui du Conseil Général le :

Vendredi 15 novembre 2013 à l'EPL Agro

Technopole Philippe de Vilmorin à Bar-le-Duc (voir plan ci-dessous)

Chercheurs, prévisionnistes, experts et spécialistes de cette question à l'INRA, AgroParisTech, Météo France, Office National des Forêts et Centre Régional de la Propriété Forestière, vous feront part de l'état des connaissances sur l'impact du changement climatique en forêt et sur les modes de gestion les mieux adaptés pour y faire face.

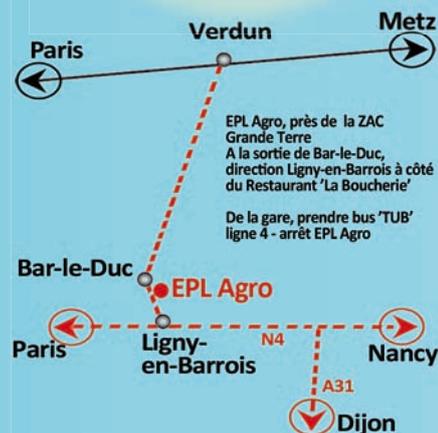
Au programme :

- 9 h 00** Accueil - remise des dossiers
- 9 h 30** Le changement climatique en France, en Lorraine, en Meuse (S. Kluska, Météo France)
- 11 h 00** Les impacts du changement climatique sur les forêts françaises (J.L. Dupouey, INRA)
- 12 h 30** Buffet sur place
- 14 h 00** Exposés et tables rondes :
 - ✓ Comment l'arbre s'adapte t-il aux variations de température et lutte t-il contre les épisodes climatiques extrêmes ? (F. Lebourgeois, AgroParisTech)
 - ✓ Conséquences sanitaires du changement climatique (C. Vitu, CRPF)
 - ✓ Les stations forestières et leur évolution (F. Glay, ONF)
 - ✓ Réflexion sur le choix des essences et sur les modes de sylviculture adaptés à la raréfaction de la ressource en eau (T. Freund, ONF)
 - ✓ Comment intégrer le changement climatique dans les documents de gestion ? (C. Vitu, CRPF)
- 17 h 00** Clôture

Frais d'inscription : 25 Euros (repas compris)

Pour programme et inscription (obligatoire avant le 31 octobre 2013) :

Tél : 03.83.90.10.70 - mail : marie-francoise.grillot@crpf.fr





au coin du bois

La filière bois lorraine : (encore) bien des atouts !



Photo : Philippe Laden - CRPF

Faire le point sur l'état de la filière bois en Lorraine, les marchés, la certification, telle était l'ambition de la réunion organisée par le Gipeblor et le CRPF, le 28 juin 2013 à Lachaussée (Meuse). La présence d'entreprises a permis des débats très animés, mettant en évidence les atouts, mais aussi les inquiétudes, des professionnels. L'après-midi a été consacré à la visite de la Scierie du Rupt-de-Mad.

Il faut voir le verre à moitié plein. Certes, le sciage feuillu est en dangereuse régression, certes les exportations massives de grumes vers l'Extrême Orient sont préoccupantes, certes... mais la Lorraine reste un bastion de l'industrie du bois et le matériau a tout l'avenir devant lui si l'on sait innover.

La journée du 28 juin dernier, dans le joli cadre du domaine du Vieux Moulin à Lachaussée, a donné lieu à des échanges passionnés entre les 40 participants et les nombreux professionnels présents.

Jérôme Martinez (Gipeblor) et Philippe Laden (CRPF) ont dressé le tableau de bord de la filière (cf. encadré), puis conclu sur les tendances lourdes impactant les marchés et les cours :

- très importante place du bois d'industrie, feuillu comme résineux, de notre région,
- augmentation de la construction bois, confortant le bois d'oeuvre résineux,
- marché européen de plus en plus restreint pour le bois d'oeuvre feuillu,
- inéluctable développement du bois-énergie.

Quelques chiffres de la filière bois lorraine

- * 22.900 emplois - chiffre d'affaires de 1,5 milliard.
- * 869.000 ha de forêts.
- * Récolte : 3.800.000 m³ répartis en :
 - 1.700.000 m³ de bois d'oeuvre,
 - 1.155.000 m³ de bois d'industrie,
 - 890.000 m³ de bois énergie.
- * 168 scieries (7,6 % des sciages français).
- * 16 entreprises de panneaux ou de papier.
- * Les forêts certifiées PEFC : 100 % des forêts domaniales et 69 % des forêts communales (884 propriétaires), 23 % des forêts privées (1745 propriétaires).
- * Tendances des cours du bois consultable sur le site de la DRAAF Lorraine, onglet "prix du bois".

L'exportation de grumes vers l'extrême Orient

Les grands débouchés traditionnels des bois d'oeuvre feuillus, meubles, portes et fenêtres, emballages, sont de plus en plus restreints en France, comme en Europe.

Le marché asiatique, en contrepartie, occupe le terrain et jusque 80 % des grumes de chênes et hêtres de Lorraine sont exportés, créant une situation paradoxale : les scieurs régionaux ont du mal à s'approvisionner.

"Les propriétaires forestiers, à prix égal, doivent avoir le réflexe de privilégier les entreprises régionales". *Chêne de l'Est*

"On connaît toute la décomposition des prix des parquets de chêne fabriqués en Chine avec des bois français, et il n'y a pas la place pour le coût de la transformation. Qu'est ce qui se cache derrière cette politique de dumping ?"

Scierie du Rupt-de-Mad

La montée en puissance du bois-énergie

La politique en faveur des énergies renouvelables porte ses fruits et le bois énergie se développe. Encore faut-il que ce ne soit pas au détriment du bois d'oeuvre qui seul peut rémunérer correctement le producteur.

"Le bois-énergie est une chance pour réaliser des opérations sylvicoles jusque-là déficitaires ; il faut qu'il reste un produit résiduel du bois d'oeuvre. Les projets de biomasse permettent de structurer une filière d'approvisionnement". *Forêts et Bois de l'Est*

"Mais la réalité est que l'on passe en plaquettes des grumes de hêtre, au détriment des fabricants de palettes". *Entreprise Ciolli*

La certification forestière PEFC en Lorraine

Pour bon nombre d'entreprises, la certification est une nécessité pour accéder aux marchés. C'est le cas pour la Cellulose des Ardennes, explique Georges Saint-Mard. Pour le propriétaire forestier, être certifié n'est pas un gros effort financier : à titre d'exemple, cela coûte 8 €uros/an pour 30 ha. Les engagements pris correspondent à ce que tout propriétaire ferait en gérant en bon père de famille. Qu'a-t-il à gagner ? Bénéficier d'exploitants débardeurs respectant une charte de qualité, et plus largement donner les moyens à l'industrie locale de tenir son rang sur le marché mondialisé du bois.

L'après-midi était consacrée à la visite de la Scierie du Rupt-de-Mad à Bayonville, sous la conduite de B. Ruten, scierie "modèle" utilisant annuellement 15.000 m³ de chêne. Les participants ont été impressionnés par le professionnalisme de B. Ruten : séchoir, optimisation de la découpe, tenue du parc à grumes...

François Godinot, en tant que Président du Syndicat "Forestiers Privés de la Meuse", concluait en remerciant les participants et en leur conseillant, encore une fois, de certifier leur forêt.

Philippe Laden - CRPF

Il s'en est suivi des échanges nourris -et même polémiques- dont voici quelques points forts :



e feuilles en aiguilles

Bernard Geny, comme un sapin foudroyé...



De nombreux forestiers étaient présents, le 10 juin, à la chapelle de Ton, au cœur des forêts de la Famille Geny, pour rendre un dernier hommage à Bernard.

Après les tempêtes de 1999, il arrive du Gers pour remettre sur pied les forêts familiales lorraines. Connu et reconnu, son sens de l'action le conduit à des responsabilités au sein du syndicat "Forestiers privés de Meurthe-et-Moselle". Il en devient vice-président en 2011. Il y apporte ses compétences, fait bon usage de sa capacité à résoudre les problèmes et le représente au niveau des autorités politiques du département.

Parallèlement, il inscrit une page importante d'histoire des forêts familiales (dont il est le 10^{ème} gérant) en créant, en 2007, le Groupement Forestier des Familles Geny par la fusion des 7 groupements familiaux, prouvant ainsi ses qualités de rassembleur.

Grand bibliophile forestier, la richesse de ses collections en faisait un interlocuteur très apprécié des universitaires spécialisés en histoire forestière.

Bernard nous a quittés très rapidement, beaucoup trop rapidement... Comme un grand sapin des Vosges foudroyé... Tous ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé, conserveront l'image de son regard, souvent malicieux, accompagné de son accent chantant si sympathique...

François Helluy : un forestier estimé et reconnu nous a quittés



C'est en cette fin d'été 2013 que François Helluy nous a quittés, après une longue maladie qui l'avait beaucoup éprouvé.

François a consacré toute sa vie professionnelle à la gestion forestière.

Il a été gérant d'un important groupement forestier, Sylvax, créé par son père, le Professeur Helluy pour le milieu médical.

Cela l'a conduit à gérer des forêts très diverses, feuillues et résineuses, situées dans le grand-est de la France, allant de la Lorraine à la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, la Franche-Comté, ainsi que les Cévennes.

Très tôt, il s'est engagé dans les structures de la Forêt privée comme administrateur du Syndicat des forestiers privés de Meurthe-et-Moselle, depuis 1977 et du CRPF Lorraine-Alsace de 1979 à 2011, et de l'Union forestière de l'Est pendant la même période.

Il était très présent à ces différents conseils où il apportait toute son expérience de gestionnaire forestier.

François était un forestier estimé et reconnu. Auprès de tous ceux qui l'ont connu et apprécié, il laisse le souvenir d'un sylviculteur de valeur, d'un homme consciencieux et rigoureux et d'un ami, toujours fidèle.

Henri Plauche Gillon pour les forestiers de Lorraine-Alsace

Lorraine

Places à prendre

Fogefor 2014 est prêt à se déployer ! Ne manquent encore que quelques inscrits supplémentaires. Programme dans FLOREAL 93. Contact auprès de Marie-Françoise Grillot au 03.83.90.10.70.

Deux nouveaux visages dans le paysage de la petite forêt privée lorraine !

Claire Gantois (06.20.08.23.62) pour le secteur du Saulnois, et Jean Lecocq (06.16.99.12.66) pour le Rupt-de-Mad. N'hésitez pas à les contacter pour vous informer sur leur activité d'animation : bourse d'achats/échanges, desserte, coupes, travaux,...

Moselle

Depalor en feu

L'usine de transformation de panneaux de particules Depalor située à Phalsbourg, a connu un incendie dramatique dans la nuit du 22 au 23 juillet. 6000 m² de bâtiments et un stock de 20.000 m³ de bois sont partis en fumée. Selon les premières estimations, plus de 70 % de l'usine et des machines de production ont été détruits.

Bas-Rhin

Bois et Forêts 67 a un nouveau Directeur

Dans le cadre du départ à la retraite de Jean-Louis BESSON, le conseil d'administration du Groupement de développement forestier du Bas-Rhin a décidé de confier la direction à Daniel Wohlhuter, qui reste également directeur de Forêts-Services 68.

Les deux associations ont entamé une réflexion sur la création d'un Groupement de développement forestier régional.

Jean-Louis Besson nommé Officier du Mérite agricole

Après 38 années consacrées au développement forestier, et à la veille d'un départ pour une retraite bien méritée, Jean-Louis Besson a été nommé Officier dans l'Ordre du Mérite agricole.



Toutes nos félicitations à l'heureux récipiendaire.

Haut-Rhin

Et de huit !

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du massif du Kleff sur la commune de Rimbach-près-Masevaux vient enrichir le nombre des projets de desserte forestière dans le département. Ce sont en effet 4 km de piste et de route qui vont prochainement être réalisés, desservant 68 ha pour 47 propriétaires.



FLOREAL n° 94

édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. : www.crpf.fr

Site internet Forêt Privée : www.foretriveefrancaise.com

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Boucheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X

Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crpf.fr !

Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."



Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B